

## DIPLOMES ET/OU TITRES NATIONAUX DONNANT DROIT A REDUCTION D'EXAMEN

### Dans le cas d'une demande de passage de modules liée à la licence A1

ANNEXE 2-1	: CAP MCA (arrêté du 24 mars 1980) / A1
ANNEXE 3-1	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion T1 Avions à Moteurs à Pistons (Arrêté du 5 février 1980) / A1
ANNEXE 4-1	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion Option T2 Avions à turbomachines (Arrêté du 5 février 1980) / A1
ANNEXE 5-1	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion Option T3 Systèmes électromécaniques et électroniques (Arrêté du 5 février 1980) / A1
ANNEXE 8-1	: Bac Professionnel Aéronautique Mécanicien Système et Cellule (Arrêté du 19/09/96) / A1
ANNEXE 9-1	: Bac Professionnel Aéronautique Mécanicien Système et Avionique (Arrêté du 19/09/96) / A1
ANNEXE 17-1	: LICENCE CATEGORIE B2 / A1

### Dans le cas d'une demande de passage de modules liée à la de licence B1.1

ANNEXE 2-2	: CAP MCA (arrêté du 24 mars 1980) / B1-1
ANNEXE 3-3	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion T1 Avions à Moteurs à Pistons (Arrêté du 5 février 1980) / B1-1
ANNEXE 4-5	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion Option T2 Avions à turbomachines (Arrêté du 5 février 1980) / B1-1
ANNEXE 6-1	: DMA – CME (arrêté du 20/03/87) / B1-1
ANNEXE 7-1	: DMA – EIR (Arrêté du 20/03/87) / B1-1
ANNEXE 8-5	: Bac Professionnel Aéronautique Mécanicien Système et Cellule (Arrêté du 19/09/96) / B1-1
ANNEXE 9-5	: Bac Professionnel Aéronautique Mécanicien Système et Avionique (Arrêté du 19/09/96) / B1-1
ANNEXE 10-1	: BTS MEMA (arrêté du 13/08/82) / B1-1
ANNEXE 11-1	: BAC STI GENIE MECANIQUE (Arrêté du 22/04/88) / B1-1
ANNEXE 12-1	: BAC STI GENIE ELECTRONIQUE (Arrêté du 22/04/88) / B1-1
ANNEXE 13-1	: BAC STI GENIE ÉLECTROTECHNIQUE (Arrêté du 22/04/88) / B1-1
ANNEXE 15-1	: LICENCE CATEGORIE A1 / B1-1
ANNEXE 16-4	: LICENCE CATEGORIE B1-2 / B1-1
ANNEXE 16-8	: LICENCE CATEGORIE B1-3 / B1-1
ANNEXE 17-3	: LICENCE CATEGORIE B2 / B1-1
ANNEXE 18-1	: Certificat élémentaire Armée de l'Air de Mécanicien Cellule- Hydraulique (programmes jusqu'au 20/01/2005) / B1-1
ANNEXE 19-1	: Certificat élémentaire Armée de l'Air de Mécanicien Systèmes de propulsion (programmes jusqu'au 04/01/2005) / B1-1
ANNEXE 20-1	: Certificat élémentaire Armée de l'Air de Mécanicien Avionique et toutes spécialités bord (Radar, radio, calculateur) rattachées (programmes jusqu'au 25/11/2004) / B1-1
ANNEXE 21-1	: Certificat élémentaire Armée de l'Air de mécanicien Équipements électroniques de bord (programmes jusqu'au 02/11/2004) / B1-1
ANNEXE 22-1	: Technicien supérieur en maintenance aéronautique (TSMA) de l'Institut Aéronautique Amaury de la Grange (programmes jusqu'au 06/06/2006) / B1-1
ANNEXE 23-1	: Brevet supérieur Armée de terre de Maintenance Cellule et Motorisation des aéronefs / B1-1
ANNEXE 25-1	: Brevet d'aptitude technique de Mécanicien d'Aéronautique Navale (MECAé) (programmes jusqu'au 01/06/2007) / B1-1
ANNEXE 27-1	: Brevet d'aptitude technique d'Électromécanicien d'Aéronautique Navale branche équipement (ELAER-EMAEq) (programmes jusqu'au 01/12/2006) / B1-1
ANNEXE 28-1	: Brevet d'aptitude technique d'Électromécanicien d'Aéronautique Navale branche armement (ELAER-EMArm) (programmes jusqu'au 01/12/2006) / B1-1
ANNEXE 29-1	: Certificat élémentaire mécanicien Vecteur de l'Armée de l'Air (programme à partir du 01/06/2004) / B1-1
ANNEXE 30-1	: Brevet d'aptitude technique mécanicien Maintenance Porteur de l'Aéronautique Navale (programme à partir du 01/01/2006) / B1-1

### Dans le cas d'une demande de passage de modules liée à la de licence B1.2

ANNEXE 3-4	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion T1 Avions à Moteurs à Pistons (Arrêté du 5 février 1980) / B1-2
ANNEXE 4-6	: CAP Mécanicien d'Entretien d'Avion Option T2 Avions à turbomachines (Arrêté du 5 février 1980) / B1-2
ANNEXE 8-6	: Bac Professionnel Aéronautique Mécanicien Système et Cellule (Arrêté du 19/09/96) / B1-2
ANNEXE 9-6	: Bac Professionnel Aéronautique Mécanicien Système et Avionique (Arrêté du 19/09/96) / B1-2
ANNEXE 16-3	: LICENCE CATEGORIE B1-1 / B1-2
ANNEXE 22-2	: Technicien supérieur en maintenance aéronautique (TSMA) de l'Institut aéronautique Amaury de la Grange (programmes jusqu'au 06/06/2006) / B1-2
ANNEXE 23-2	: Brevet supérieur Armée de terre de Maintenance Cellule et Motorisation des aéronefs / B1-2
ANNEXE 25-2	: Brevet d'aptitude technique de Mécanicien d'Aéronautique Navale (MECAé) (programmes jusqu'au 01/06/2007) / B1-2
ANNEXE 27-2	: Brevet d'aptitude technique d'Électromécanicien d'Aéronautique Navale branche équipement (ELAER-EMAEq) (programmes jusqu'au 01/12/2006) / B1-2
ANNEXE 28-2	: Brevet d'aptitude technique d'Électromécanicien d'Aéronautique Navale branche armement (ELAER-EMArm) (programmes jusqu'au 01/12/2006) / B1-2
ANNEXE 30-2	: Brevet d'aptitude technique mécanicien Maintenance Porteur de l'Aéronautique Navale (programme à partir du 01/01/2006) / B1-2